



Avis annulant la procédure de demande d'approbation référendaire pour le règlement VL-2020-768

Veillez prendre note que la procédure de demande d'approbation référendaire en cours jusqu'au 16 décembre 2020 est annulée en raison de problèmes techniques.

Le règlement concerné par cette procédure est le suivant :

- Le second projet de *Règlement VL-2020-768 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin de permettre dans l'ensemble de la zone C23-137 les usages mixtes (district de Fatima-du Parcours-du-Cerf).*

Cette procédure d'approbation référendaire sera reprise dès le début janvier 2021. À cet effet, nous vous invitons à consulter le site Web de la Ville où un avis public sera publié dès la première semaine de janvier 2021 pour annoncer la nouvelle date.

Une copie de ce règlement peut être consultée sur le site Web de la Ville à l'adresse suivante : <https://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou peut être obtenue en communiquant à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 16 décembre 2020.

Véronica Mollica, avocate
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil